

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 NOVEMBRE 2007

OBJET : Le Gaillec – échange de terrains

Rapporteur : Marcel RODRIGUEZ

Par délibération du 27 septembre 2007, le Conseil Municipal a décidé de déclasser un chemin au Gaillec.

Le propriétaire de la parcelle AS 45, 30 rue du Moulin du Gaillec, demande à échanger une partie de son terrain contre une partie du chemin communal jouxtant sa propriété.

Cette proposition d'échange avait été acceptée par le Conseil Municipal en février 1978, mais aucune suite n'y avait été donnée : le chemin n'avait pas été déclassé.

Le chemin étant déclassé, il est proposé de régulariser ce dossier.

Le Conseil Municipal est appelé à confirmer les propositions d'échange de 1978 ; la Ville cède une partie du chemin (environ 150 m²) en contrepartie d'une bande de terrain le long de la route (environ 85 m²). Les frais sont à la charge du demandeur.

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable de la commission « Urbanisme, Environnement, Travaux », après en avoir délibéré,

- APPROUVE les conditions de l'échange sans soulte, la Ville cède partie du chemin en contrepartie d'une bande de terrain le long de la route, les frais sont à la charge du demandeur ;
- DONNE tous pouvoirs au Maire ou à l'Adjoint délégué pour accomplir les différentes formalités.

Délibération adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué

Marcel RODRIGUEZ